



Conseil économique et social

Distr. générale
27 mai 2015
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Cinquième session

New York, 5-7 août 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales

Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html). Le Comité d'experts est invité à prendre connaissance de ce rapport et à exprimer ses vues sur l'élaboration d'un ensemble de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales, qui servirait en premier lieu à répondre aux besoins du programme de développement durable.

Synthèse du rapport

À sa quatrième session, qui s'est tenue en août 2014, le Comité d'experts a adopté la décision 4/104, dans laquelle il a convenu que l'intégration et l'harmonisation de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales devaient passer du niveau national au niveau mondial et que des mesures concertées devaient être prises afin que les États Membres et la communauté internationale puissent collaborer à l'élaboration, l'amélioration et la mise à jour des catégories thématiques de données géospatiales fondamentales, en s'appuyant sur les ensembles de données fondamentales existant aux niveaux national et régional. Il a reconnu la nécessité d'étudier l'harmonisation à l'échelle mondiale, notamment en déterminant les priorités stratégiques, et invité son bureau à engager des consultations avec les groupes de travail déjà en place sur la question de savoir si

* E/C.20/2015/1.



ces activités pourraient être intégrées à leurs travaux, avant de procéder à la création d'un groupe de travail distinct.

Dans son rapport, le Comité régional indique que son groupe de travail sur les données de base se penche actuellement sur la définition et l'utilisation des données de base, que l'on nomme également données fondamentales. Il rend compte des consultations qu'il a menées avec le Bureau en vue d'examiner l'intégration de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales dans les travaux du groupe de travail, des progrès accomplis par celui-ci dans la réalisation de ses objectifs au niveau régional et des propositions qu'il a faites en ce qui concerne la manière dont les travaux pourraient être étendus à l'échelle mondiale.

Le Comité régional estime que la collaboration avec les autres entités régionales est essentielle pour élaborer un ensemble harmonisé de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales qui permette de répondre aux besoins du programme de développement durable.
